



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 février 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Forum intergouvernemental sur les forêts

Quatrième session

New York, 31 janvier-11 février 2000

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Forum

sur les travaux de sa quatrième session

Projet de rapport

Besoins en ressources financières (élément de programme II.a)

Conclusions

1. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a réaffirmé la pertinence et la validité des propositions d'action relatives à l'assistance financière formulée par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Il fallait accroître sensiblement les financements de toutes provenances, publics et privés, tant nationaux qu'internationaux, pour assurer efficacement la gestion, la conservation et l'aménagement durable de tous les types de forêts, en particulier dans de nombreux pays en développement. Il importe aussi d'assurer l'utilisation plus efficace et rationnelle des ressources disponibles et des mécanismes existants.

Variantes pour la dernière phrase du paragraphe 1 :

(Union européenne)

[En matière de coopération financière, il faut tenir compte de la situation des pays en développement, notamment de ceux qui ont un faible couvert forestier et en particulier des moins avancés d'entre eux, afin de répondre durablement à leurs besoins en produits et services forestiers et leur permettre de gérer durablement leurs forêts et, dans certains cas, d'étendre leurs superficies boisées;]

(Groupe des 77)

[En matière de coopération financière, il faut tenir compte en particulier de la situation des pays en développement et notamment des moins avancés d'entre eux, ainsi que des pays qui ont un faible couvert forestier afin de répondre durablement à leurs besoins en produits et services forestiers. Ces pays peuvent aussi nécessiter

une assistance particulière pour étendre leurs superficies boisées et assurer une gestion [durable] de leurs [types particuliers] de forêts.]

2. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a estimé qu'il fallait accroître les investissements de toutes provenances pour promouvoir la gestion durable des forêts. La mobilisation de ressources financières nouvelles et supplémentaires à cette fin exige l'adoption de stratégies novatrices répondant à l'accroissement considérable des besoins de financement public des forêts ainsi qu'à la nécessité de mettre en place des structures favorisant les investissements privés dans la gestion durable des forêts. Pour ce faire, il faut reconnaître que l'on gagnerait à assurer la rentabilité des pratiques forestières durables tout en décourageant l'exploitation non viable des forêts. En ce qui concerne les sources nationales de financement public et privé, le principal objectif consiste à accroître les recettes tirées des produits et services forestiers fournis dans le cadre d'une gestion durable, y compris [les ressources biologiques de forêts] dans [ceux liés à la diversité biologique de forêts], tout en encourageant les réinvestissements nécessaires dans la gestion durable des forêts.

3. Les investissements du secteur privé dans la gestion durable des forêts se heurtent généralement à des obstacles liés aux carences des politiques et des marchés ainsi qu'aux caractéristiques particulières de la foresterie, comme les risques et incertitudes associés à la longueur des rotations et à la répartition inégale des avantages et des coûts dans le temps. La gestion durable des forêts peut être financièrement autonome à terme mais un financement relais est souvent nécessaire pendant la période de transition.

4. Les sources de financement public et privé jouent un rôle distinct mais complémentaire et devraient donc être envisagées conjointement dans les stratégies de financement de la gestion durable des forêts. Il ne faudrait pas considérer pour autant que les investissements du secteur privé peuvent remplacer les sources internationales de financement public, notamment l'aide publique au développement (APD). Les financements publics internationaux et nationaux ont pour rôle d'appuyer le processus de transition devant conduire à une gestion durable des forêts. Les investissements du secteur public ont notamment pour but de renforcer les fonctions écologiques, sociales et économiques des forêts tandis que ceux du secteur privé visent souvent à créer des richesses et des marchés d'une manière qui soit compatible avec les politiques et réglementations nationales. Il est souhaitable de faire une plus grande place aux ressources du secteur privé dans le financement de la gestion durable des forêts. La mobilisation de ces ressources nécessite dans bien des cas un aménagement des politiques en vue de créer des conditions propices à la gestion durable des forêts, telles que la mise en place de structures juridiques et institutionnelles et l'offre d'incitation. Dans les pays en développement, les financements publics, tant internationaux que nationaux, dont l'APD, sont nécessaires pour renforcer les capacités, mobiliser les ressources du secteur privé et financer des projets et programmes écologiquement rationnels de gestion durable des forêts conformément aux priorités nationales.

5. Les apports financiers dans le secteur forestier devraient servir à financer l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives et programmes forestiers nationaux et être compatibles avec ceux-ci. À cet égard, il convient de considérer que la gestion durable des forêts occupe un rang prioritaire dans l'allocation des ressources financières nationales ainsi que dans la programmation de l'APD destinée aux activités forestières.

6. L'application de méthodes d'administration et de gestion transparentes et efficaces ainsi que la participation des parties intéressées faciliteraient un usage plus rationnel et plus rentable de toutes les ressources financières. L'existence de capacités institutionnelles suffisantes est essentielle pour assurer une meilleure absorption et utilisation des financements internationaux publics existants ou supplémentaires aux fins de la gestion durable des forêts. Il convient donc de fournir des ressources financières nationales et internationales pour renforcer les moyens institutionnels et la capacité de gestion des pays en développement.

7. Le fait de disposer à temps de données pertinentes sur les flux financiers et les mécanismes financiers de toutes provenances permet d'aider les pays partenaires à prendre des mesures mieux ciblées pour appuyer la gestion durable des forêts. Il faut donc mettre en place des systèmes d'information économiques et performants. La réalisation de monographies par pays pourrait être un bon moyen de mieux comprendre le rôle des flux financiers de provenances diverses dans la gestion durable des forêts et d'en assurer l'efficacité.

8. Dans le cadre des structures et mandats actuels des institutions et programmes de financement internationaux existants, la proposition tendant à mettre en place un mécanisme de financement international à l'appui de la gestion durable des forêts a été examinée. À cet égard, on a proposé qu'un fonds forestier international soit créé pour financer notamment les dépenses supplémentaires engagées pendant la période de transition devant conduire à une gestion durable des forêts et qu'un tel dispositif ou mécanisme de financement international a) associe les donateurs et bénéficiaires participants à la prise des décisions pertinentes, b) réponde aux besoins nationaux et appuie les programmes forestiers nationaux, c) facilite l'inclusion de facteurs externes aux forêts dans les activités visant à promouvoir la gestion durable des forêts, d) prenne le relais des mécanismes de financement nationaux ou travaille en liaison avec eux, e) soit transparent et efficace sur le plan administratif, f) complète les mécanismes de financement prévus dans les accords multilatéraux pertinents, et g) dispose de sources de financement sûres et durables. Toutefois, des réserves ont été exprimées au sujet de la création d'un fonds forestier international.

9. L'idée de créer une entité de promotion des investissements internationaux pour mobiliser les investissements du secteur privé dans la gestion durable des forêts mérite un complément d'examen. Une telle entité ne devrait pas nécessiter la création d'une nouvelle organisation mais pourrait être intégrée dans une institution existante. Elle pourrait stimuler et appuyer les activités liées à l'information, au renforcement des capacités, au transfert de technologies et au financement assuré par les secteurs public et privé en vue de faciliter les investissements dans le domaine de la gestion durable des forêts. Les mécanismes de financement international et de promotion des investissements dans ce domaine, bien qu'indépendants, pourraient être complémentaires et synergiques.

10. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a estimé qu'il convenait que les pays développés atteignent dans les meilleurs délais l'objectif de l'Organisation des Nations Unies consistant à affecter 0,7 % du produit national brut à l'APD.

Propositions d'action

11. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a rappelé les propositions d'action du Groupe intergouvernemental relatives à cet élément de programme, en

particulier celles qui figurent aux paragraphes 67 à 71 (E/CN.17/1997/12) et a invité les pays et les organisations internationales compétentes à :

a) Accroître les ressources financières et redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des ressources disponibles aux fins de la gestion durable des forêts, et se servir des programmes forestiers nationaux ou autres programmes intégrés pour acheminer, hiérarchiser et accroître l'assistance financière destinée au secteur forestier dans les pays en développement;

a) *bis* [Envisager tout particulièrement d'accorder une assistance financière aux pays en développement, surtout aux moins avancés d'entre eux ainsi qu'aux pays en développement ayant faible couvert forestier afin de répondre durablement à leurs besoins en produits et services forestiers];

b) Continuer d'explorer, de définir et de mettre en place des mécanismes financiers [nouveaux et] plus performants et plus efficaces, étudier plus avant les possibilités d'utiliser de manière novatrice les mécanismes existants pour promouvoir la gestion durable des forêts et les résultats obtenus à cet égard, compte tenu de toute la gamme de biens et services, y compris [les ressources biologiques des forêts,] [ceux liés à la diversité biologique des forêts], et échanger des données d'expérience et des renseignements sur de tels mécanismes;

c) Encourager les investissements privés dans la gestion durable des forêts en mettant en place des structures d'investissement stables et transparentes et un cadre réglementaire approprié qui encourage aussi le réinvestissement des recettes forestières dans la gestion durable des forêts;

d) [Créer un fonds forestier international pour financer notamment les dépenses supplémentaires engagées pendant la période de transition devant conduire à une gestion durable des forêts;]

e) Entreprendre des activités de collecte et d'analyse systématiques des données relatives aux apports financiers dans le secteur forestier pour pouvoir prendre des décisions motivées et rationnelles sur la base d'informations fiables;

e) *bis* [Examiner la nécessité d'établir une étude sur des questions telles que l'évaluation des biens et services forestiers, y compris les ressources biologiques, et du commerce international des produits de la forêt, compte dûment tenu des effets des restrictions internationales, telles que la progressivité des droits de douane et d'autres mesures de protection];

f) Utiliser au maximum les mécanismes existants, tels que le Fonds pour la protection de l'environnement de façon conforme, à leur vocation [, et envisager d'en élargir la portée] [, et en examiner la portée] pour financer un éventail plus large d'activités de gestion durable des forêts;

g) Étudier la possibilité de mettre en place une entité de promotion des investissements, compte tenu des attributions et modalités de fonctionnement d'une telle entité ainsi que de son champ d'activité par rapport aux mécanismes financiers existants.